

Conseil municipal du mardi 20 février 2017 : Notre Résumé*

**résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

4 élus absents (2 de la liste majoritaire et 2 des listes minoritaires) : P. Brunel (pouvoir à P. Waill), M. Cuniot-Ponsard (pouvoir à F. Koelsch), B. Julié (pas de pouvoir), A. Pichot (pouvoir à S. Ravel).

Au programme : Approbation du **PV de la séance du 13 septembre 2016**, communication aux élu-e-s de **2 décisions municipales** prises le 11 janvier 2017 (DM 4 et 5/2017), **11 délibérations** (rapports 1 à 11), et **9 questions diverses** (3 de la liste « Oxygène » et 6 de la liste « Linas Avant Tout »)

Nous rappelons à F. Pelletant notre demande déjà réitérée lors des trois derniers conseils municipaux : le maire a l'obligation d'informer les élus des actions en justice qu'il mène en leur nom et dans lesquelles la commune se trouve impliquée. La dernière information partielle obtenue à ce sujet, suite à notre insistance, date de décembre 2015. Nous avons demandé à ce qu'elle soit actualisée. Elle ne l'est toujours pas.

F. Pelletant répond qu'une nouvelle juriste a été embauchée et qu'elle devrait s'en occuper:

Approbation du PV de la séance du 13 septembre 2016

Pas de remarque.

Les 2 décisions municipales (DM 4 et 5/2017)

● **DM 4 (11 janvier 2017 – signée par B. Julié)**: **Marché public de services – maintenance des systèmes d'alarmes intrusion et des contrôles d'accès des sites communaux**. Cette maintenance faisait l'objet d'un contrat conclu en 2012 avec la SARL « Les deux Frères » (L2F Sécurité - Z.A. de l'Autodrome, 7 rue des Hauts Chupins, Linas). **Un nouveau contrat est conclu avec le même prestataire**. Durée : 4 ans (un an renouvelable 3 fois à partir du 1^{er} janvier 2017). Montant annuel : 3894 € HT.

● **DM 5 (11 janvier 2017 – signée par B. Julié)**: **Marché public de services – télésurveillance des sites communaux**. Le marché est attribué à la société « Fiducial e-Sécurité » (41 rue du capitaine Guynemer, 92925 La Défense). Durée : 4 ans (un an renouvelable 3 fois à partir du 1^{er} janvier 2017). Montant annuel : 3600 € HT.

Nous demandons en quoi consiste précisément cette prestation de télésurveillance.

F. Pelletant répond que des alarmes ont été installées sur certains bâtiments publics. Le prestataire gère la situation des bâtiments lorsque l'alarme est enclenchée : demande d'un mot de passe à toute personne qui veut pénétrer dans le bâtiment. Si l'alarme se déclenche, le prestataire avertit une société de gardiennage. Il peut aussi appeler directement la police nationale.

Les 11 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

● **Rapport 1 (délibération 10/2017)**: **Débat sur les Orientations Budgétaires 2016 (D.O.B) (7 abstentions des élu-e-s minoritaires)**

Un rapport, élaboré par le service des finances de la mairie, a été distribué aux élus, et présenté en commission finances. Il est constitué de 25 planches destinées à la vidéo-projection comportant des tableaux, des graphiques, des camemberts...

[Note de la rédaction : un vidéoprojecteur a été prévu, enfin ! Depuis le début du mandat nous demandons à ce que cette présentation annuelle se fasse à l'aide d'un vidéoprojecteur, par respect minimal pour le public présent. En 2014, 2015 et 2016 cette longue présentation de statistiques, tableaux, graphiques et autres camemberts, a été « lue » au public qui ne disposait d'aucun support visuel. Autant dire que personne ne pouvait suivre. La réponse de F. Pelletant à notre demande récurrente avait été l'année dernière : « Le fait que cette présentation soit accessible ou pas est une question de tempérament, il y a des gens à qui les données chiffrées causent, d'autres à qui elles ne causent pas ».]

Voici (*en noir dans les tableaux ci-dessous*) un condensé des données et des prévisions figurant dans le rapport. *En bleu des données supplémentaires que nous jugeons utiles* (source : les comptes administratifs, le BP 2016, téléchargeables sur ce site, et les rapports supports des DOB).

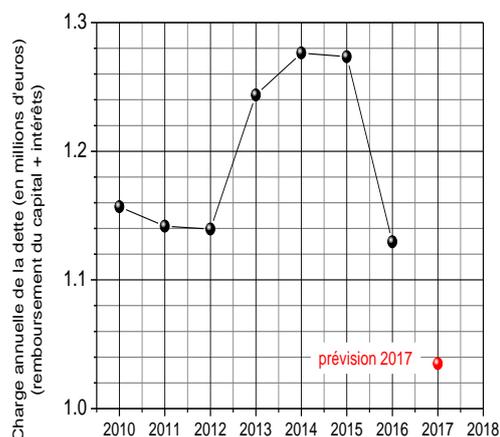
Données 2016	Population totale de la ville de Linas	6778 habitants (6707 en 2013)
Données 2013	Structure de la population d'âge compris entre 15 et 64 ans	70.7% d'actifs occupés 6.8% de chômeurs 6.2% de retraités 9% d'élèves ou étudiants 7.3% d'autres inactifs
	Nombre de logements (73.9% de propriétaires)	2452 résidences principales 25 résidences secondaires 178 logements vacants
	Nombre de Linois ayant emménagé depuis moins de 10 ans	51%
	Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2013	31 833 €

Indicateurs de la santé financière de la commune	2012	2013	2014	2015	2016 (provisoire)	Valeur jugée alarmante si
<i>Rigidité des charges de structure</i> = Charges incompressibles / Recettes réelles de fonctionnement	0.49	0.51	0.54	0.51	(0.51)	≥ 0.58
<i>Coefficient d'autofinancement courant</i> = (Dépenses de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes	0.94	0.98	0.98	0.95	(0.93)	≥ 1
<i>Endettement mesuré en ressources de fonctionnement</i> = Encours de la dette au 31 décembre de l'année considérée / Recettes réelles de fonctionnement	1.08	1.13	1.07	0.95	(0.94)	≥ 1.6
<i>Capacité de désendettement</i> = Encours de la dette au 31 décembre de l'année considérée / Épargne brute	7.9	9.5	9.1	6.5	(6.0)	≥ 12
<i>Taux d'épargne brute</i> = Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	13.73%	11.89%	10.71%	14.60	(15.68%)	-
<i>Pression fiscale</i> = Recettes fiscales encaissées sur le territoire communal par la commune et la communauté d'agglomération / Potentiel fiscal de la commune	0.78	0.78	0.89	0.90	(0.91)	≥ 1

[Note de la rédaction : on peut noter que la commune de Linas n'a pas de souci de surendettement. Le niveau d'endettement est en général corrélé avec le niveau des investissements que réalise une municipalité. Par contre les 3 autres indicateurs (surlignés) sont proches de la valeur jugée alarmante par la Direction Générale de la Comptabilité Publique. En particulier la pression fiscale sur le contribuable linois n'a cessé d'augmenter et se rapproche dangereusement de la valeur jugée critique. Rappelons qu'en 2016 la municipalité a décidé d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de près de 10% : 13.45% → 14.7%.]

La charge annuelle de la dette (remboursement du capital + intérêts) varie depuis 2010 entre 1.1 et 1.3 million d'euros. La prévision 2017 est de 1.035 M€.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 8.8 M€. Il sera de 9.3 M€ le 1^{er} janvier 2018 d'après les prévisions d'emprunts à venir.



Budget primitif 2017 proposé par la municipalité

Recettes réelles de fonctionnement (en Millions d'€)	2013	2014	2015	Prévision 2016	2016 (provisoire)	Prévision 2017	Variation 2016→2017
Impôts locaux, taxes, et versements en provenance de la communauté d'agglomération.	6,616	6,876	7,305	7,123	7,125	7,203	+ 0,078 (+ 1.1 %)
Totalité des dotations et subventions publiques → Et, parmi elles, la « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF)	1,349 (0,877)	1,351 (0,803)	1,239 (0,626)	1,001 (0,440)	1,041 (0,442)	0,895 (0,312)	- 0,146 (- 14 %)
Recettes des services municipaux et ventes diverses	0,636	0,592	0,646	0,691	0,695	0,777	+ 0,082
Autres	0,412	0,445	0,528	0,189	0,195	0,215	+ 0,02
Total des recettes réelles de fonctionnement (en millions d'euros)	9,013	9,264	9,718	9,004	9,056	9,090	+ 0,034 (+ 0.4 %)

À noter : la revalorisation des valeurs locatives de nos logements, décidée par l'État, était de 1% les années précédentes. Elle ne sera que de 0.4% en 2017 et devrait être indexée ensuite sur l'inflation à partir de 2018.

Dépenses réelles de fonctionnement (en Millions d'€)	2013	2014	2015	Prévision 2016	2016 (provisoire)	Prévision 2017	Variation 2016→2017
Charges à caractère général	2,662	2,795	2,430	2,581	2,559	2,530	- 0,029 (- 1.1 %)
Charges de personnel	3,711	4,168	4,116	4,185	4,145	4,200	+0,055 (+ 1.3 %)
Charges financières	0,417	0,385	0,351	0,334	0,340	0,306	- 0,034
Autres	0,967	0,825	1,197	1,130	1,268	0,829	-0,439
Total des dépenses réelles de fonctionnement (en millions d'euros)	7,757	8,173	8,094	8,230	8,312	7,865	- 0,447 (- 5.4 %)

À noter : la commune a payé en 2015 et 2016 une amende élevée (environ 250 k€/an) pour non-respect de ses engagements en matière de construction de logements sociaux au cours des 3 années précédentes. Cette amende n'est pas reconduite en 2017 : c'est ce qui explique en grande partie la baisse des dépenses prévues en 2017 (rubrique « Autres »). Par ailleurs la municipalité récupère son droit de préemption qui lui avait été retiré par la Préfecture.

Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 (présenté le 20 février 2017)

En surligné ci-dessous les opérations nouvelles qui ne figuraient pas dans le plan pluriannuel 2016-2020 présenté l'année dernière.

Dépenses d'investissement / subventions (en k€)	2016		2017		2018		2019		2020	
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>	281.5 / 7		304		304		304		304	
Voirie	69		69		69		69		69	
Espaces verts	40		40		40		40		40	
Patrimoine	40		40		40		40		40	
Eclairage public	30		30		30		30		30	
Véhicules	15		15		15		15		15	
Culture et sport	22.5 / 7		45		45		45		45	
Informatique	20		20		20		20		20	
Enfance.	45		45		45		45		45	
<u>Administration générale</u>			25							
<u>Enfance-jeunesse</u>	838 / 383		1558 / 696		1200 / 542		0 / 0		1500 / 960	
École modulaire	800 / 383		1500 / 696		1165 / 542				1500 / 960	
École modulaire suite (+7 classes)										
Restaurant scolaire : bac à graisse	10.6									
École : Tableaux numériques CE2 + rideaux	27									
École : remplacement des fenêtres du bât. Afrique			35		35					
Restaurant : isolation + climatisation			23.5							
<u>Patrimoine/Affaires générales</u>	613 / 325		804 / 157		150 / 0		100 / 0		760 / 0	
Église	338 / 190		556 / 157						610	
Vidéosurveillance	50		50		50					
Parking COSOM : portique anti-intrusion + travaux			43							
Chaudières écoles+mairie	105 / 32.8		55							
Travaux mise en conformité accessibilité	120 / 103		100		100		100		100	
<u>Voirie</u>	0 / 0		385 / 112		385 / 112		385 / 112		385 / 112	
<u>Culture et Sport</u>	413 / 0									
Terrain multisports Châtaigneraie	81.3									
Terrain de football synthétique	332									
<u>Urbanisme (dépenses à gauche / recettes des ventes de biens communaux à droite)</u>	700	15	645	233	5665	10053	3870	4066	15	0
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	89		50	16	50		130			
Parcelle AL 203	10.9			(subv)						
Parcelle AL 58 chemin des Fonceaux		6.5								
Parcelle AC 21 Chemin de l'Etang		6								
DP rue de Carcassonne		2.7								
Etudes et petites acquisitions	10		15		15		15		15	
Cœur de Ville (concession Essonne Aménagement)			447		250					
Bas Sablons + secteur 3C (haut de la Div. Leclerc)	590					1160		898		
Projet de logements Guilleroville					1276	925	1276	500		
Projet de logements Amaryllis					1449	2068	1449	2068		
Projet de logements avenue G. Boillot (ITM)					2625	5600				
Entrée de ville - avenue Boillot							1000	600		
Parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets				25.6						
Parcelle AB 599-14 rue Saint Merry (surch. fonc.)	53	103	53	103						
Autres surcharges foncières			80							
Maison 11 rue Saint Merry				88						
Angle Alexandre Lamblin						300				
Coût net total pour la commune	1697 k€		2524 k€		- 3003 k€		7700 k€		1892 k€	

Pour comparaison, ci-dessous le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 présenté l'année dernière (24 février 2016). En surligné les différences avec le plan présenté cette année : des investissements prévus initialement ont disparu (cimetière, eaux pluviales, acquisition de la parcelle B1217,...), d'autres ont été reportés d'un ou deux ans (école modulaire), des recettes initialement prises en compte ont été retirées (FCTVA), des montants ont été modifiés.

Précédent plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 (présenté le 24 février 2016)

Dépenses d'investissement / subventions (en k€)	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>	304 / 7	304	304	304	304
Voirie	69	69	69	69	69
Espaces verts	40	40	40	40	40
Patrimoine	40	40	40	40	40
Eclairage public	30	30	30	30	30
Véhicules	15	15	15	15	15
Culture et sport	45 / 7	45	45	45	45
Informatique	20	20	20	20	20
Enfance.	45	45	45	45	45
<u>Enfance-jeunesse</u>					
École modulaire	1000 / 496	1574 / 745			
École modulaire suite (+7 classes)			1500 / 960	2000 / 725	
<u>Patrimoine/Affaires générales/sport</u>					
Église	338 / 190	651			610
Vidéosurveillance	50	50	50		
Reprise de concessions cimetière	15	15	15		
Chaudière HDV +ADAP + terrain multisport	207/104				
Travaux mise en conformité accessibilité	0	100	100	100	150
Arrêt de bus STIF	6.7 / 4.2				
Schéma Directeur Eaux pluviales			214	208	225
Terrain de football synthétique	382				
<u>Urbanisme (dépenses à gauche / recettes des ventes de biens communaux à droite)</u>					
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	89				500
Parcelle AL 203	10.9				
Parcelle AL 58 chemin des Fonceaux	6.5				
Parcelle AC 21 Chemin de l'Etang	6				
DP rue de Carcassonne	2.7				
Etudes et petites acquisitions	10	10	10	10	10
Bas Sablons	590	110	990		
Projet de logements Guillerville			2430	1220	
Projet de logements Amaryllis			218	2435	1962
Projet de logements avenue G. Boillot (ITM)			600	2500	5400
Entrée de ville -avenue Boillot			1000	600	
Parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets		25.6			
Parcelle AB 599-14 rue Saint Merry (surch. fonc.)	53	103			
Maison 11 rue Saint Merry		88			
Acquisition parcelle B1217(propriété Hardy)	100				
<u>FCTVA (remboursement TVA sur investissements de l'année N-2)</u>	205	60	378	442	1743
Coût net total pour la commune	1808 k€	92 k€	38 k€	1456 k€	56 k€

D. Michaud (*Linax Avant Tout*) demande quels sont les points marquants qui différencient ce budget primitif 2017 du budget 2016.

F.X. Macel (*adjoint à l'urbanisme*): « Pas grand-chose sinon qu'on s'aperçoit que grâce à la gestion acquise sur 2016 on réussit toujours à désendetter progressivement la commune, d'où l'exemple de cet emprunt qui a été renégocié avec une même durée mais à un taux inférieur. Et puis l'emprunt de 600 k€ où nous n'avons utilisé que 200 k€ et les 400 autres sont passés sur le budget 2017. »

D. Michaud reformule sa question.

F.X. Macel évoque la renégociation des tarifs au niveau des assurances.

F. Pelletant répond : il précise que le but de la municipalité est justement d'éviter les soubresauts d'une année à l'autre, et d'assurer une certaine constance dans la gestion de la commune.

Nous faisons remarquer que la pression fiscale augmente régulièrement et s'approche du seuil d'alerte. Nous demandons par ailleurs d'où vient l'augmentation des recettes au chapitre « impôts locaux, taxes, et contribution de la communauté d'agglomération » : +1.1% alors que la valeur locative qui sert de base n'augmente que de 0.4%.

F. Pelletant répond que cette augmentation provient en partie d'une redistribution des versements en provenance de la communauté d'agglomération (*fiscalité transférée baptisée « attribution de compensation »*). Il précise qu'il n'est pas prévu de nouvelle augmentation des taux d'imposition en 2017. Il ajoute que la valeur vénale des biens augmente avec le temps, c'est la raison pour laquelle les bases d'imposition augmentent chaque année : « en soi ce n'est pas vraiment dire que c'est la pression fiscale qui augmente puisque malgré tout la richesse des habitants reste quand même proportionnelle. Pas d'autre question ? »

D. Michaud revient sur la question de la dette : il ne comprend pas pourquoi le montant du capital remboursé annuellement diminue alors que lorsqu'on se désendette en général c'est l'inverse.

F. Pelletant répond que la clé de répartition intérêts-capital n'est pas la même pour les particuliers et pour les collectivités. Il ajoute que la renégociation des prêts a également eu une incidence.

Nous avons plusieurs questions :

- *Comment se fait-il que dans le plan d'investissements, la subvention attribuée par le Conseil Départemental pour le terrain multisports n'apparaît pas ?*

F. Pelletant n'a pas d'explication.

- *Concernant la vidéosurveillance, il est prévu 3 tranches de 50 k€ chacune : l'efficacité d'une vidéosurveillance dépendant du suivi et de l'utilisation qui est faite des enregistrements, nous demandons des précisions à ce sujet.*

F. Pelletant explique que la première tranche a été inscrite au budget 2016 mais que cela ne signifie pas que cette vidéosurveillance est pour autant opérationnelle aujourd'hui, ou le sera en 2017. Il ajoute que la caméra installée dans son jardin, et qui va être démontée, n'est pas une caméra de la commune.

R. Desgats (*adjoint à la police et à la circulation*) précise que les caméras ne sont pas physiquement présentes mais que la procédure d'installation a été lancée. Indispensable pour obtenir les subventions, cette procédure prévoit en particulier l'accord préalable de la police nationale sur les emplacements. Il précise également que la visualisation des enregistrements ne peut se faire que sur réquisition judiciaire. Personne ne visualise les enregistrements en direct.

- *Concernant les investissements dédiés à l'Église (338 k€ en 2016, 556 k€ en 2017, 610 k€ en 2020) nous demandons à quels travaux correspondent ces investissements successifs.*

M. Florand (*délégué au patrimoine*) répond que les travaux en cours concernent la réfection de la toiture mais ne sait pas répondre pour les autres tranches ni pour les coûts.

F. Pelletant précise que les tranches 2016-2017 correspondent aux « finitions ultimes » (toiture + consolidation du clocher). Il ajoute que la tranche 610 k€ en 2020 n'est pas urgente, pas essentielle, et pourrait être abandonnée. : plutôt des travaux de « perfectionnement ». Les vitraux démontés sont toujours chez le maître verrier.

D. Michaud fait remarquer l'excédent prévisionnel des recettes d'investissement en 2018 (3 M€) et demande confirmation.

F.X. Macel répond : « Pourquoi pas ? » et ajoute qu'il s'agit d'une prospective « pluriannuelle ! ».

F. Pelletant relativise la fiabilité de la prospective.

Nous revenons sur la question de l'école modulaire : l'ouverture de l'école, initialement annoncée pour septembre 2016, a-t-elle des chances d'avoir lieu en septembre 2017 ?

F. Pelletant répond que l'architecte essaie de faire au mieux mais « n'est toujours pas allé au bout de sa démarche ». On ne peut parler pour l'instant que de l'ouverture « du chantier » à venir. Il ajoute qu'il garde un œil sur l'école actuelle et évalue l'urgence de cette école modulaire au vu de l'évolution des effectifs.

Nous commentons : « C'est l'Arlésienne cette école ! »

Il est proposé de la baptiser ainsi lorsqu'elle existera, ...si elle existe un jour.

● Rapport 2 (délibération 11/2017): Ouverture anticipée des crédits d'investissement sur le budget 2017. Des dépenses **d'investissement** peuvent être réalisées **avant le vote du budget primitif 2017** si le conseil municipal les autorise, et à condition que le montant de ces dépenses ne dépasse pas le quart des crédits d'investissement ouverts au précédent budget 2016 [*Pour les dépenses de fonctionnement, pas d'autorisation nécessaire ni de plafond imposé*]. Le montant total des dépenses proposées est de 25 417 € et se décompose ainsi :

Festivités : Tables, chaises, abri	7895 €
Centre de loisirs : tablettes pour pointage des présences	490 €
Hôtel de Ville : raccordement des caissons de la ventilation VMC	4542 €
Hôtel de Ville : transfert du poêle à bois depuis le bureau du maire vers l'accueil, installation d'un conduit de cheminée et d'une protection.	2193 €
Restaurant : installation d'un ballon de production d'eau chaude	6197 €
Restaurant : travaux sur le dôme de l'entrée principale	4100 €

Nous demandons des précisions concernant les travaux envisagés sur le « dôme ? » du restaurant ?

M. Florand répond qu'il s'agit en fait de l'installation d'un auvent pour protéger les enfants de la pluie lorsqu'ils attendent.

● Rapport 3 ((délibération 12/2017) : Demande de subventions à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) pour l'organisation de manifestations culturelles : Il est proposé de demander à la CPS les subventions suivantes :

	Budget estimé	Montant de la subvention demandée
Fête de la peinture 2017 d'avril à novembre 2017	8308 €	40%
Parades Linas-Autodrome chaque dernier dimanche du mois	8451 €	40%
Son et Lumière - 13 juillet 2017 (50 ^{ème} édition)	21 900 €	40%

[Note de la rédaction : En 2016, la délibération sur le même sujet nous avait été soumise alors que les demandes avaient déjà été envoyées depuis longtemps et les réponses de la CPS reçues. Nous avons fait remarquer que les délibérations du conseil municipal ne sont pas censées être des régularisations, que valider une demande n'est pas prendre connaissance de la réponse faite à cette demande. Nous nous félicitons d'avoir été entendues.]

Nous faisons remarquer que l'année dernière la commune a présenté un dossier de subvention pour sa participation à la manifestation « les grandes heures de l'automobile » (24 et 25 septembre 2016) : cette subvention lui a été refusée, alors que les deux

autres (marché de Noël et Fête de la Peinture) lui ont été accordées. La demande d'une subvention pour les parades automobiles ne risque-t-elle pas d'essuyer un refus analogue ?

R. Matias (adjoint aux animations, à la culture, et au Centre Technique Municipal) répond que l'année dernière la subvention avait été demandée dans la catégorie « manifestations exceptionnelles », cette année c'est dans la catégorie « manifestations récurrentes ».

F. Pelletant précise que la manifestation des 24 et 25 septembre n'avait pas été jugée exceptionnelle puisqu'il s'agissait d'une deuxième édition.

● Rapport 4 (délibération 13/2017) : Demande de subvention sur la réserve parlementaire du sénateur Vincent Delahaye. V. Delahaye dispose d'une réserve de 150 000 € et propose de financer des projets communaux. En 2016 la subvention moyenne attribuée a été de 3000 € par projet retenu. Le dossier présenté doit concerner une dépense d'investissement inscrite au Budget Primitif 2017 et un projet d'intérêt général évident. La subvention demandée ne peut excéder 50% du coût total du projet.

Il est proposé de présenter le dossier des travaux prévus dans le restaurant municipal pour améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité de la préparation froide : meilleure isolation entre espaces de préparations chaude et froide, extension de l'espace dédié à la préparation froide, amélioration de la climatisation. Coût estimé des travaux : 15 003 € HT. Montant de la demande : 7501 €.

C. Lardière (Linas Avant Tout) demande si la municipalité adresse des demandes de subventions à d'autres parlementaires que Vincent Delahaye.

F. Pelletant répond que V. Delahaye est le seul à avoir écrit pour proposer de financer des projets communaux sur sa réserve parlementaire.

Nous faisons remarquer qu'en 2016 la demande de Linas concernait l'achat d'un tracteur et n'a pas abouti. Le débat avait porté sur le caractère « évident » de l'intérêt général de cet achat. Connaît-on les raisons du refus ?

F. Pelletant répond que la demande est restée sans réponse, que par ailleurs elle avait été envoyée en retard.

● Rapport 5 (délibération 14/2017) : Subvention de l'État pour l'acquisition de gilets pare-balles. Le gouvernement a décidé de subventionner à 50% l'achat de ces gilets (subvention plafonnée à 250 € pour un gilet). Il est proposé d'acquérir 3 nouveaux gilets pare-balles en 2017 afin d'équiper la police municipale et les ASVP (Assistant de Surveillance de la Voie Publique - au nombre de trois à Linas). Coût des 3 gilets : 834 € HT (soit 278 € le gilet). Montant de la subvention demandée : 417 €.

Nous demandons si, après l'achat de ces 3 nouveaux gilets, les 5 personnes concernées seront bien toutes équipées ?

R. Desgats répond que ce sera bien le cas.

● Rapport 6 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) (délibération reportée). Cette association, créée en 1951, est la section française du « Conseil des communes et des Régions d'Europe », organisation qui dispose d'un statut consultatif auprès des instances européennes. Elle est à l'origine des jumelages en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale. Elle assiste les communes dans tout ce qui touche à l'Europe : connaissance de la réglementation européenne, recherche de financements européens, projets transnationaux, ...

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2017 (montant de la cotisation : 562 € - fonction du nombre d'habitants) et de décider que cette adhésion sera désormais renouvelée chaque année par tacite reconduction.

F. Pelletant décide de supprimer ce point de l'ordre du jour : il souhaite que l'opportunité de cette adhésion soit reconsidérée.

● Rapport 7 (délibération 15/2017): Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association «Villes et Villages Fleuris » (4 abstentions des élu-e-s de la liste Linas Avant Tout). Cette association est chargée de promouvoir le fleurissement naturel. Son conseil d'administration est composé de représentants du secteur public et des secteurs professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage. Le label « villes et villages fleuris » peut s'accompagner de 1 à 4 fleurs. Linas a obtenu le label à 2 fleurs. Il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune et de décider que cette adhésion sera désormais renouvelée chaque année par tacite reconduction. Adhésion pour 2017 = 400 €.

● Rapport 8 (délibération 16/2017): Approbation du Plan Local de l'Urbanisme (PLU). (4 abstentions des élu-e-s de Linas Avant Tout). **Rappel** : décision d'élaborer ce PLU : 28 septembre 2010, décision d'« arrêter » le projet : 23 mars 2015, avis défavorable des services de l'État et annulation de l'enquête publique prévue en septembre 2015, nouvelle rédaction du projet tenant compte des remarques de l'État, nouvel « arrêt » du projet : 6 juillet 2016, avis cette fois-ci favorable des services de l'État, enquête publique : du 4 novembre au 5 décembre 2016. Les avis émis par les personnes publiques associées et par le commissaire enquêteur (avis favorable assorti de 3 recommandations) ont conduit à apporter **des modifications jugées mineures au projet présenté à l'enquête. La liste de ces modifications a été jointe au rapport : 10 pages (qu'il nous est impossible de « résumer » ici.)**

Il est proposé d'approuver le document final (rapport de présentation + Projet d'Aménagement et de Développement Durable + règlement + documents graphiques de zonage + annexes). **Le PLU approuvé sera à la disposition du public et exécutoire un mois après sa transmission à la Préfecture. « Ce PLU sera donc opposable d'ici un mois » (P. Waill, adjoint à l'urbanisme)**

[Note de la rédaction : le document du PLU est consultable en ligne sur le site de la ville (www.linas.fr, « ville », onglet « cadre de vie » sur la droite de la page d'accueil). On y trouve également le rapport du commissaire enquêteur. Ci-dessous ses conclusions et ses 3 recommandations (pages 10 et 11 de son rapport):]

COMMUNE DE LINAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Enquête publique du 4 novembre au 5 décembre 2016

Conclusions et avis du Commissaire Enquêteur

L'enquête sur le PLU de LINAS s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'information des habitants a été régulièrement assurée, soit par la presse, soit par internet, soit par les moyens locaux (affichage, panneaux lumineux). Les conditions d'accueil des visiteurs et d'examen du dossier étaient satisfaisantes.

Malgré cela, je constate que la participation a été relativement faible. D'autre part, peu de remarques concernaient les grandes questions notamment la forte augmentation de la population prévue à l'horizon 2025.

Le grand enjeu de ce projet est le développement d'objectifs démographiques qui, outre les besoins de nouveaux logements pour assurer le renouvellement de la population actuelle, doivent répondre aux directives supracommunales. Citons en particulier le SDRIF qui fixe, pour le logement, des orientations à long terme et la loi SRU modifiée, fixant à 25% le nombre de logements locatifs sociaux à réaliser.

Cet objectif de développement doit être mené en préservant les caractères originels de l'environnement de la commune qui dispose d'espaces naturels importants et d'activités agricoles qu'elle entend préserver.

Le projet répond quantitativement aux objectifs, par une meilleure utilisation des espaces disponibles et en limitant l'étalement urbain. A l'exception de la ZAC de Carcassonne, secteur ouvert à l'urbanisation par le SDRIF, la majeure partie des projets présentés dans le PLU se trouve dans le périmètre actuel de l'agglomération préservant

ainsi les espaces agricoles et les espaces boisés situés à l'ouest de la commune. Le renouvellement urbain garde donc l'équilibre originel.

Le principe de la mixité sociale est aussi respecté. Une proportion significative de logements locatifs sociaux est prévue dans tous les aménagements d'ensembles, une disposition est introduite au règlement imposant en zones urbanisées UA, UB et UC de réaliser une part de logements locatifs sociaux dans les projets de plus de 800 m². Ces mesures doivent permettre à la commune de rattraper son retard à l'horizon 2025. Enfin, dans ces mêmes zones, l'installation de bureaux ou d'artisanat est admise favorisant ainsi la mixité des fonctions.

Des dispositions sont introduites pour protéger les espaces paysagers, les éléments bâtis, les abords de la Sallemouille le long de laquelle une liaison douce est réservée.

Compte tenu de ce qui précède, j'émetts un avis favorable sur le projet de PLU de LINAS soumis à enquête du 4 novembre au 5 décembre 2016.

Cet avis est assorti des recommandations suivantes :

Recommandation n°1

J'observe qu'il a fallu 35 ans à la commune pour passer de 2830 à 6519 habitants soit une augmentation de 3689 personnes. L'objectif de ce PLU est d'atteindre 11000 habitants, soit une augmentation similaire, en 9 ans. N'y a-t'il pas risque d'engorgement ? LINAS n'est pas une ville nouvelle. Il faut tenir compte de l'existant. Le développement ne doit pas être subi par la population. La pression démographique doit être lissée.

Je recommande, surtout en ce qui concerne la circulation induite par le projet, de procéder à une étude de faisabilité permettant de valider les options retenues.

Recommandation n°2

Les abords de la RD 920 sont soumis à un fort degré de pollution dû à la circulation automobile. Deux ensembles de logements sont prévus à proximité : l'« ER17 » et le « secteur RN 20 sud » compté parmi les OAP. Le programme d'aménagement de la RD 920 permettra sans doute d'atténuer ces pollutions.

Je recommande d'attendre d'avoir une parfaite connaissance de l'aménagement futur de cette voie à grande circulation pour concevoir et réaliser ces deux programmes de logements qui sont très exposés aux nuisances.

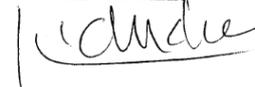
Recommandation n°3

Certaines erreurs ou imprécisions ont été signalées concernant le règlement ou le plan de zonage par Essonne Aménagement, par Madame Garnaud et par Madame Espirito Santo. Un réexamen de ces documents est nécessaire pour corriger ces erreurs avant approbation du PLU.

A Verrières le 26 décembre 2016

Le Commissaire Enquêteur

Jean Louis Landré



D. Michaud rappelle les enjeux de ce PLU, insiste sur l'augmentation envisagée de la population (11 000 habitants en 2025). Il estime que ce PLU répond à l'objectif d'augmentation du nombre de logements mais pas à ceux de la protection du cadre de vie, du développement nécessaire des équipements publics ou de l'emploi local. Il reprend les commentaires des Personnes Publiques Associées : insuffisance des équipements publics prévus, conséquences environnementales de la croissance démographique non traitées, conséquences en termes de circulation et nuisances sonores insuffisamment prises en compte... Il conclut que ces raisons expliquent l'abstention des élu-e-s de Linas Avant Tout.

P. Waill rappelle que ce sont les services de l'État qui ont imposé le pourcentage de 25 % de logements sociaux en 2025 et donc l'augmentation démographique nécessaire pour atteindre cet objectif. Il s'amuse des remarques sur les nuisances de la RN 20 alors qu'il est par ailleurs demandé de monter à des R+7 le long de la N20, des immeubles qui serviraient donc d'écran sonore ? Il rappelle également qu'il y a eu conflit entre la commune et les services de l'État sur l'emplacement des activités à venir. Il annonce que la municipalité engagera des procédures de modification de ce PLU pour pouvoir développer la zone d'activités actuelle. Il ajoute que la municipalité a maintenant toute liberté d'organiser dans le temps l'urbanisation du secteur Carcassonne (la ZAC), qui selon lui ne devrait pas voir le jour avant 2025. Selon lui, cela relativise le problème des infrastructures et de leur insuffisance.

F. Pelletant ajoute que « les conseillers ne sont pas les payeurs » et qu'il faut mettre un terme aux études ressassées depuis des années.

● Rapport 9 (délibération 17/2017) : Nuisances aéroportuaires. Le projet de rénovation de l'aéroport d'Orly prévoit une troisième aérogare capable d'accueillir plus d'avions gros porteurs. **Un collectif d'associations*** a envoyé une lettre au Premier Ministre pour lui demander d'abroger le « Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport d'Orly » qu'il juge insuffisant. Il demande une transposition de la directive européenne relative à la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement (*directive 2002/49/CE - 25 juin 2002*) dans le Code de l'Environnement français. En sus il a prévu de déposer plainte auprès du Parlement européen et de la Commission européenne. **Ce collectif propose aux collectivités territoriales de se joindre à son action, et de participer aux frais de procédure à hauteur de 250 € HT.**

* *Essonne Nature Environnement, France Nature Environnement Ile de France, Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (UFCNA), DRAPO, OYE 349, Ville & Aéroport.*

● Rapport 10 (délibération 18/2017): Motion contre la fermeture des hôpitaux de proximité. (**4 abstentions des élu-e-s de la liste Linas Avant Tout**) À l'initiative de l'Agence Régionale de Santé, sont envisagées **la fermeture définitive des sites hospitaliers de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau, Orsay** (~1000 lits) et la construction d'un nouvel **établissement hospitalier unique sur le plateau de Saclay** à l'horizon 2024 (<500 lits). Cette opération induirait la suppression de 900 emplois. Le « comité de défense des hôpitaux » appelle les communes de l'Essonne à prendre position sur ces fermetures et a lancé une pétition. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre position contre ces fermetures si elles ne sont pas compensées par la création de nouvelles structures de santé dans le même bassin de vie.

C. Lardière estime que ces questions relèvent plus de la compétence du Département ou de la Région que de celle des communes. Il se déclare beaucoup plus concerné par la fermeture du service de l'aide-ménagère municipale.

F. Pelletant répond que l'un n'empêche pas l'autre.

● Rapport 11 (délibération 19/2017) : Convention d'occupation d'un local communal par l'association « Linas Circuit Routier » (LCR). L'association LCR rassemble les passionnés de « circuit 24 » et recherche un local pour son activité. Il est proposé d'attribuer gratuitement à cette association le local communal situé 80 rue de la Division Leclerc (commerce+appartement de 80 m², sur deux étages - parcelle AA 153 - à l'entrée du parking des Muses) avec les conditions suivantes : l'association LCR s'engage à réaliser les travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité du RdC, à faire visiter le local par les classe des écoles, les NAP et la population, à organiser une journée portes ouvertes par an, à mettre en place des animations « circuit 24 » lors des manifestations organisées par la Ville, et à réaliser un « circuit 24 » représentant l'autodrome de Linas-Monthléry qui sera exposé au RdC du local.

Il est proposé d'approuver la convention d'occupation précaire établie pour ce local.

Nous demandons des précisions sur ce qu'est un « circuit 24 » pour ceux qui ne le sauraient pas.

F. Pelletant répond que ce jeu traditionnel de circuits et de voitures permet par exemple de démonter les moteurs, et intéressera particulièrement ceux qui s'intéressent à la mécanique.

Les Questions Diverses

Liste « Oxygène »

1> Le ravalement neuf de la Châtaigneraie commence à se décoller par plaques (façade ouest). L'entrepreneur qui a réalisé ces travaux de ravalement a obtenu de la municipalité l'abandon des poursuites à son encontre pour construction illégale. Il s'est par la suite proposé pour réaliser ces travaux de ravalement, officiellement en tant que mécène et pour un coût défiant toute concurrence. De quelle garantie bénéficie le ravalement 2015 de la Châtaigneraie ?

M. Florand répond que la dégradation résulte de fuites dont l'origine n'a pas encore été identifiée.

2> Qu'advient-il du plan d'alignement qui touche la rue de Guillerville ? La consultation a été lancée puis interrompue il y a maintenant plus de 6 mois.

P. Waill répond que la consultation a été interrompue parce que la municipalité est entrée dans une phase de conciliation avec les riverains. Cette phase est terminée. La municipalité est actuellement dans l'attente des plans du géomètre, avec les modifications, plans qu'elle proposera à nouveau aux riverains.

3> Lors du dernier conseil, la prise de fonction d'un nouveau responsable du service juridique nous a été annoncée comme imminente, après plus de 6 mois de vacance du poste. Confirmez-vous cette prise de fonction ?

F. Pelletant : « On a répondu » (*la réponse est oui*)

Liste « Linas Avant Tout »

1) Indépendamment du jugement en cours au tribunal d'Evry (27 juin 2017), avez-vous prévu, en tant que responsable du personnel communal, une sanction disciplinaire contre l'employée municipale qui a ouvert les enveloppes du vote à bulletins secrets, de façon à les identifier ?

F. Pelletant : « Quand j'ai eu vent de cette affaire-là j'ai demandé une enquête interne. Il s'avère que l'agent a agi sur les consignes qui lui ont été données et par conséquent sa responsabilité n'est pas individuelle. »

2) Monsieur le Maire, vous êtes candidat aux élections législatives de juin 2017. En vertu de la nouvelle loi sur le non cumul des mandats, quelles dispositions prendrez-vous au plan communal, si vous êtes élu ?

F. Pelletant : « Je ne suis pas maire indigne. Les maires peuvent toucher leur retraite à partir de 55 ans et je suis pas loin. Donc je pourrai m'arrêter et toucher ma retraite de maire. Je ne suis pas là de façon définitive et immuable... Si demain je devais être appelé à d'autres fonctions, les choses s'organiseraient tout naturellement et je serais amené à lâcher les responsabilités que j'exerce aujourd'hui, ce qui m'empêchera pas de rester au conseil municipal de Linas si je le souhaite puisque la loi ne me l'interdit pas. »

3) Dans vos promesses de campagne lors des élections municipales de 2014, vous aviez annoncé une augmentation de l'aide aux personnes âgées. Hors, aujourd'hui, vous souhaitez supprimer l'aide-ménagère. Quelles en sont les raisons ?

F. Pelletant : « La présentation des choses est un peu erronée. D'une part le service des aides apportées à la population a été étendu dernièrement. La seule chose c'est que les services n'ont pas été apportés par les employés de la mairie mais par des agents d'autres structures, des structures qui nous sont de plus en plus imposées compte tenu des contraintes qui sont les nôtres. Il y a malgré tout du personnel qui est resté en poste jusqu'à présent, qui s'occupe d'un certain nombre de personnes âgées, qui s'en occupe bien. Ce personnel est au nombre de 3 personnes et nous avons à

gérer le départ à la retraite d'une personne au mois d'avril. Ce départ va faire que cette aide-ménagère à laquelle les personnes âgées étaient habituées ne viendra plus travailler. Cette personne ne peut pas être remplacée par les autres[...] Donc l'idée qui a été étudiée c'est comment on pouvait pallier à ces remplacements successifs en faisant appel aux structures professionnelles qui sont mandatées pour cela, et en essayant de modifier le moins possible les services qui sont apportés aux personnes. C'est ce sur quoi la mairie travaille actuellement...Malheureusement ça va apporter des changements [...] L'idée c'est de faire en sorte que ce service continue, se développe, mais il ne se développera pas avec des employés de la mairie comme c'était le cas jusqu'à présent. Il se développera avec des structures qui sont des structures qui répondent aux normes actuelles, ce qui était de moins en moins le cas de la commune [...] »

I. Thiot : « On ne laisse pas tomber les séniors, attention ! On va tous les visiter, on leur explique à tous. Ils savent qu'ils peuvent toujours téléphoner au CCAS. »

4) Pouvez-vous nous donner le coût des calendriers 2017 réalisés par la commune pour les Linois ?

F. Pelletant : « On le mettra au PV »

5) Avez-vous inauguré le terrain synthétique de football ? Si oui, pourquoi n'avons-nous pas été informés?

F. Pelletant : « Parce qu'il n'y a pas eu d'inauguration »

6) Est-il prévu des commerces dans le projet de construction Carcassonne / Etang ?

P. Waill : « On est encore loin de travailler sur le contenu. »
